

Normes et codifications de la musique d'Église

[Institut de recherches sur le patrimoine musical en France](#) UMR 200 (CNRS/ Bibliothèque nationale de France/ Ministère de la Culture)

Composition de l'équipe : Cécile Davy-Rigaux (IRPMF), Nathalie Berton-Blivet (IRPMF), Jean-Paul Montagnier (Université de Nancy, IRPMF). Collaborateurs : Monique Brulin (Institut catholique Paris), Marie Demeilliez (Univ. Paris IV), Benoît Michel (EPHE, CMBV) ; musiciens de l'ensemble *Vox cantoris* (dir. Jean-Christophe Candau).

Cadre ecclésiastique



L'étude de la création des musiques d'Église mène à prendre en considération le double point de vue du cadre législatif (statuts synodaux, conciles) ou prescriptif (livres liturgiques, particulièrement les cérémoniaux) fixé par les autorités religieuses, et celui du cadre liturgique avec ses impératifs propres, variables selon les lieux et le temps.

Ce cadre ecclésiastique s'établit selon les réglementations et coutumes particulières du lieu, qui varient selon qu'il s'agit d'une église cathédrale ou collégiale, d'une paroisse, d'un couvent de tel ou tel ordre ancien ou nouveau, réformé ou non, masculin ou féminin ; il impose aussi le calendrier de l'année liturgique et l'ordre des offices de la journée, les durées des cérémonies auxquelles il faut savoir se plier avec souplesse, mais aussi, à un moindre degré, des textes (latins) anciens ou nouveaux, des alternances, des effectifs vocaux et instrumentaux et le choix de genres ou de styles musicaux.

De telles contraintes ne constituent pas pour autant un obstacle à la créativité si l'on en juge par l'immense production de musique polyphonique, le renouvellement des genres, le développement sans précédent de la musique d'orgue, la création de nouveaux chants ecclésiastiques — dont les plains-chants dits musicaux —, destinés dans certains lieux ou temps à remplacer le chant grégorien, ou les révisions multiples de ce dernier dans le contexte du développement de l'érudition ecclésiastique, ou encore les nouvelles compositions de plain-chant produites dans le cadre des réformes néo-gallicanes.

L'objet de ce volet consiste donc à explorer, d'une part, les différents niveaux de contraintes imposées par le lieu et la liturgie et, d'autre part, les degrés de variabilités dans les réponses apportées par les compositeurs en fonction des destinataires auxquels ils s'adressent (cathédrales, paroisses, couvents), à travers la prise en compte de sources et d'œuvres peu ou pas encore exploitées ; son étude est développée selon les approches suivantes :

- Anthologie de textes normatifs et relatifs à l'usage.
 - Analyse de corpus musicaux d'usage.
 - Étude d'un répertoire spécifique et emblématique de la création musicale religieuse de l'époque baroque situé au croisement du plain-chant et de la musique figurée : les plains-chants musicaux.
-